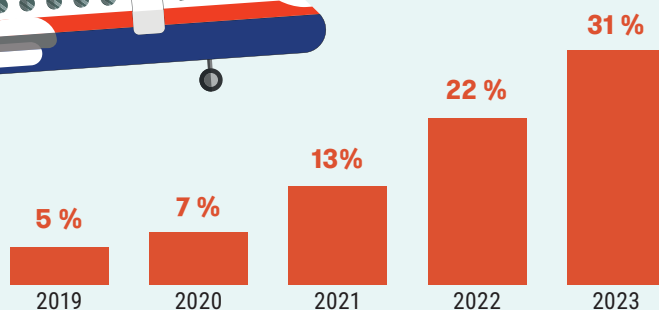


La décarbonation du secteur aérien est en marche



Renouvellement des flottes d'aéronefs

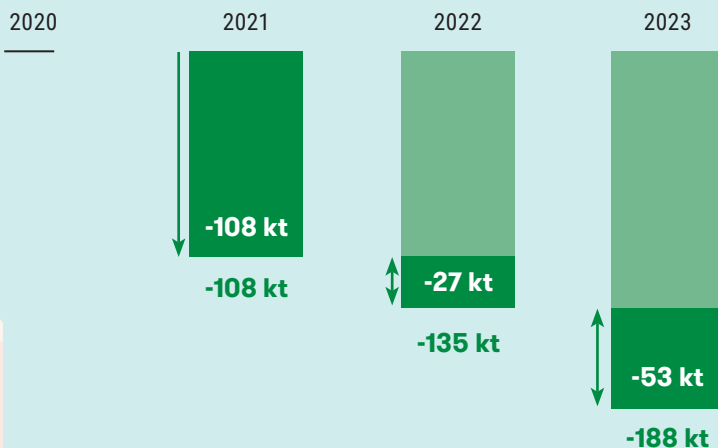
Les appareils de nouvelle génération permettent, par rapport aux appareils qu'ils remplacent, des **réductions des émissions de CO₂ de 20 à 25 %** et de plus d'un tiers en terme d'empreinte sonore.



Évolution du taux d'appareils de nouvelle génération dans la flotte d'Air-France.

Généralisation des pratiques d'écopilotage

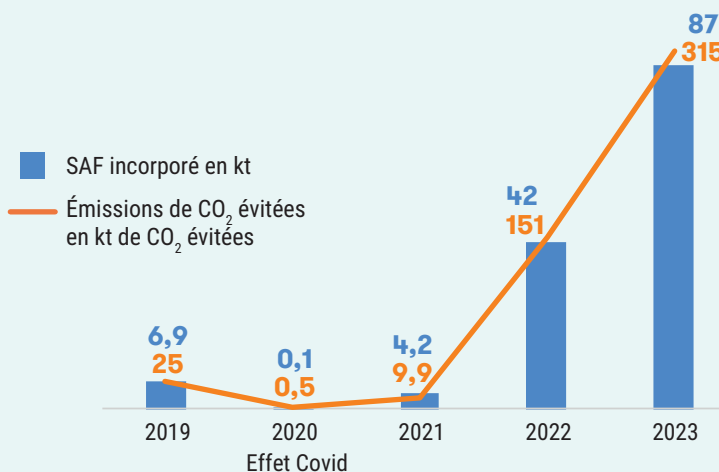
Des trajectoires plus directes, le roulage sur un seul moteur, la limitation des usages des groupes auxiliaires de puissance permettent de réduire substantiellement les émissions de CO₂.



Réduction des émissions de CO₂ rendues possibles grâce à l'écopilotage dans la flotte d'Air France.

Incorporation croissante de carburants d'aviation durables

- L'incorporation de carburants d'aviation durables (CAD ou SAF) dans le kérosène permet de réduire les émissions de CO₂.
- À compter de 2025, la trajectoire minimale d'incorporation de SAF en Europe est fixée par le règlement REFuelEU Aviation.
- Le groupe Air France-KLM s'est engagé dans l'utilisation des SAF au-delà des minimums réglementaires (définis en France par les règles de la TIRUERT depuis 2022).



Evolution du tonnage de SAF (Sustainable Aviation Fuel) incorporé dans le kérosène utilisé par le groupe Air France-KLM et réduction des émissions de CO₂ correspondantes.

